

DELIBERATION N° 2014/208

Habilitant le maire à signer l'avenant numéro 6 au contrat d'agglomération du Grand-Nouméa 2011-2015 portant redéploiement des crédits de l'opération II-5-2 « Mise en place de navettes maritimes » vers l'opération II-5-1 : « Réalisation d'un transport en commun en site propre »

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 12 juin 2014,  
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération du Grand Nouméa 2011-2015 signé le 18 mars 2011 et ses différents avenants,

VU le comité de pilotage du Contrat d'agglomération du 3 octobre 2013,

VU la note explicative de synthèse n° 2014/29 du 29 avril 2014,

La commission municipale des finances et de l'administration générale entendue en séance du 27 mai 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1 /

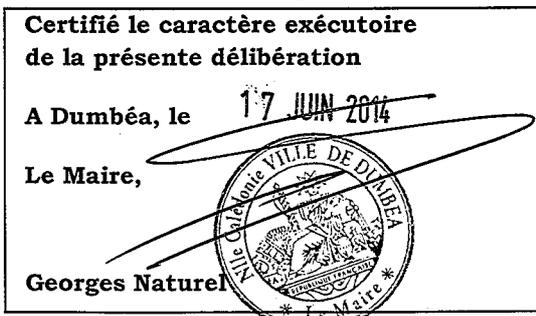
Le Maire de Dumbéa est habilité à signer l'avenant n°6 au Contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2011-2015, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de trois mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire et le trésorier de la province Sud, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 JUIN 2014

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 12 JUIN 2014

Le Maire,

Georges Naturel

DESTINATAIRES :

SMTU	-	1
DAF	-	1
DST	-	1
SFS	-	2
Affichage	-	1
TPS	-	1
Contrat d'agglomération	-	1
Etat-SAS	-	1
Province Sud	-	1
Ville du Mont-Dore	-	1
Ville de Païta	-	1
Ville de Nouméa	-	1

REPUBLIQUE FRANCAISE

HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA REPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

PROVINCE SUD

COMMUNES DE DUMBEA  
MONT-DORE, NOUMEA, PAITA

Direction de l'Action Interministérielle  
et des Relations avec les Collectivités Locales  
Service des Contrats de Développement et  
des Interventions Financières

---

AUXANT N° 6

AU CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA

2011-2015

COMMUNES DE DUMBEA, MONT-DORE, NOUMEA, PAITA



Les projets retenus au titre des contrats de développement 2011-2015 s'inscrivant dans les grandes politiques de l'Etat, sont compatibles avec le SADNC.

Il est contractualisé sur la période 2011-2015 deux fiches, en investissement, intitulées II-5-1 « Réalisation d'un transport en commun en site propre » et II-5-2 « Mise en place de navettes maritimes » portées par le Syndicat Mixte des Transports Urbains pour un montant respectif de 500 MFCEP dont une part Etat de 185 MFCEP et de 400 MFCEP dont une part Etat de 148 MFCEP.

Lors des comités de suivi intercommunal des 16 avril et 20 septembre 2013, le Syndicat Mixte des Transports Urbains a indiqué qu'il souhaitait redéployer 280 MFCEP de la fiche II-5-2 vers la fiche II-5-1.

Les résultats des études de faisabilité, menées par le maître d'œuvre, ont démontré et confirmé que le coût des investissements liés aux travaux d'aménagements, relatifs à la mise en place de navettes maritimes, est estimé, au final, à 120 MFCEP au lieu de 400 MFCEP.

Par courrier des 1<sup>er</sup> octobre 2013 et 7 février 2014 et lors du comité de pilotage du 3 octobre dernier, le SMTU a donc confirmé son souhait de redéployer les fonds non utilisés de l'opération II-5-2 « Mise en place de navettes maritimes » vers l'opération II-5-1 « Réalisation d'un transport en commun en site propre ».

#### CONSIDERANT QUE :

Conformément au dispositif d'exécution, d'évaluation et de révision du contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2011-2015, il appartient aux cosignataires de rechercher localement des solutions pour assurer efficacement la mise en œuvre des opérations contractualisées.

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Une partie des crédits de la fiche d'opération II-5-2 bis « Mise en place de navettes maritimes » est redéployée vers la fiche d'opération II-5-1 bis « Réalisation d'un transport en commun en site propre ».

##### 1) Plan de financement initial (en FCFP) :

N° OP	INTITULE OPERATION	TOTAL CONTRAT	PART ETAT	%	PART COMMUNE	%	PART PROVINCE SUD	%
II-5-1	Réalisation d'un transport en commun en site propre	500 000 000	185 000 000	37	190 000 000	38	125 000 000	25
II-5-2	Mise en place de navettes maritimes	400 000 000	148 000 000	37	152 000 000	38	100 000 000	25
	<b>TOTAL</b>	<b>900 000 000</b>	<b>333 000 000</b>	<b>37</b>	<b>342 000 000</b>	<b>38</b>	<b>225 000 000</b>	<b>25</b>

##### 2) Plan de financement modifié (en FCFP) :

N° OP	INTITULE OPERATION	TOTAL CONTRAT	PART ETAT	%	PART COMMUNE	%	PART PROVINCE SUD	%
II-5-1 bis	Réalisation d'un transport en commun en site propre	780 000 000	288 800 000	37	296 400 000	38	195 000 000	25
II-5-2 bis	Mise en place de navettes maritimes	120 000 000	44 400 000	37	45 600 000	38	30 000 000	25
	<b>TOTAL</b>	<b>900 000 000</b>	<b>333 000 000</b>	<b>37</b>	<b>342 000 000</b>	<b>38</b>	<b>225 000 000</b>	<b>25</b>

Article 2 : La fiche des opérations et les maquettes financières modifiées sont jointes au présent avenant.

Article 3 : Les autres dispositions du Contrat d'agglomération du Grand Nouméa restent inchangées.

Fait le

en 7 exemplaires originaux

La Présidente de l'assemblée  
de la province Sud

Le Haut-commissaire de la  
République en Nouvelle-Calédonie

Le Maire de la commune  
de Dumbéa

Le Maire de la commune  
du Mont-Dore

Le Maire de la commune  
de Nouméa

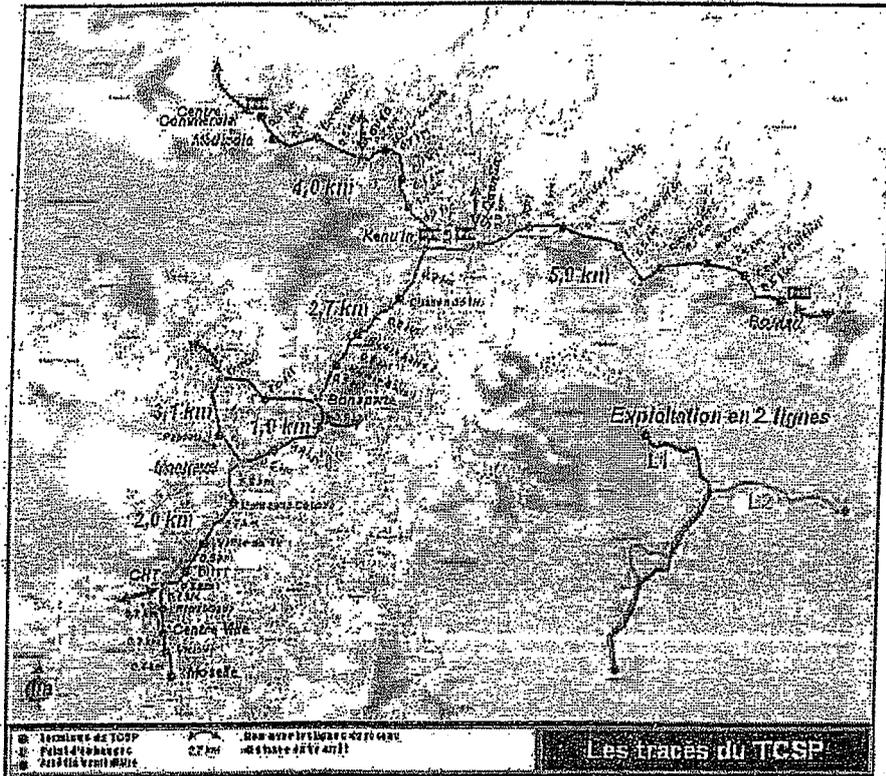
Le Maire de la commune  
de Païta



Christine SANINI  
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques  
Chef de division Trésor et contrôleur financier  
Direction des Finances Publiques



Cette phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage a permis d'arrêter le programme du TCSP en mai 2012, puis de confier un mandat de réalisation du TCSP au groupement SECAL-TRANSAMO et d'attribuer une mission de maîtrise d'œuvre générale complète au groupement EGIS-Villes et Paysages-ETEC, en octobre 2012. D'ores et déjà se dessine l'idée de deux lignes : Nouméa-Dumbéa et Nouméa-Mont-Dore avec un tronc commun, telles que représentées sur le schéma ci-contre ainsi que du choix du mode Bus à Haut Niveau de Service.



### Objectif de l'opération :

Conformément au Plan de déplacements de l'agglomération de Nouméa (PDAN) et plus particulièrement à sa fiche action n° 2 sur le TCSP, l'objectif principal est d'infléchir la progression de la voiture individuelle en y offrant une alternative concurrentielle en transports collectifs,

Population concernée : Agglomération

### 2. Présentation technique :

À la vue des résultats finaux de l'étude d'opportunité et de faisabilité précitée, les premières estimations conduisent à un coût d'objectif du projet de l'ordre de 26,1 milliards de francs avec le mode « Bus à Haut Niveau de Service » retenu sur une hypothèse de longueur totale du projet de 24,6 km, hors études de faisabilité et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalables.

### 3. Plan de financement :

Coût total de l'opération : 1 000 000 000 FCFP soit 8 380 000 € (phase d'études jusqu'à validation d'avant-projet + travaux réseaux préalables)

Montant contractualisé : 780 000 000 FCFP soit 6 536 400 €

Autres financements attendus : Etat dans le cadre de l'Appel à Projet Transports Urbains 2010.

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	6 536 400	2 418 468	37,00	1 634 100	25,00	2 483 832	38,00
FCFP	780 000 000	288 600 000		195 000 000		296 400 000	

#### 4. Calendrier de réalisation :

##### Echéancier Physique :

Le calendrier prévisionnel du projet fait état d'un démarrage des travaux du TCSP en 2013 pour une mise en service progressive entre 2017 et 2019.

La réalisation complète du projet porte sur un coût d'objectif de 26,1 milliards FCFP qui seront consommés d'ici fin 2019.

Quant au contrat d'agglomération en cours, le coût affiché de l'opération est de 1 milliard FCFP et correspond aux études et travaux de réseaux préalables qui seront réalisés d'ici fin 2014.

Il est envisagé de réaliser en 2013 et en 2014 des travaux de dévolement de réseaux essentiellement et des travaux dans des secteurs où des projets connexes sont en interface avec le TCSP ; ces travaux constituant une première tranche du TCSP et permettant de fournir les certificats de débuts de travaux.

Il convient également de préciser que les travaux actuellement en cours sur la RP1 à Boulari et sur le quartier asiatique à Nouméa ont été adaptés pour tenir compte de l'insertion du TCSP.

##### Echéancier Financier :

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
En €	0	64 869	0	5 298 331	1 173 200	6 536 400
En FCFP	0	7 740 930	0	632 259 070	140 000 000	780 000 000

#### 5. Évaluation :

##### Indicateur(s) proposé(s) :

→ Temps de trajet Boulari-Nouméa / Dumbéa-Nouméa / Païta-Nouméa en transports collectifs

→ Fréquentation des réseaux de transports collectifs

## CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2011-2015

### SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS

**ENJEU II : Des services et des infrastructures de transport répondant mieux aux besoins du pays**

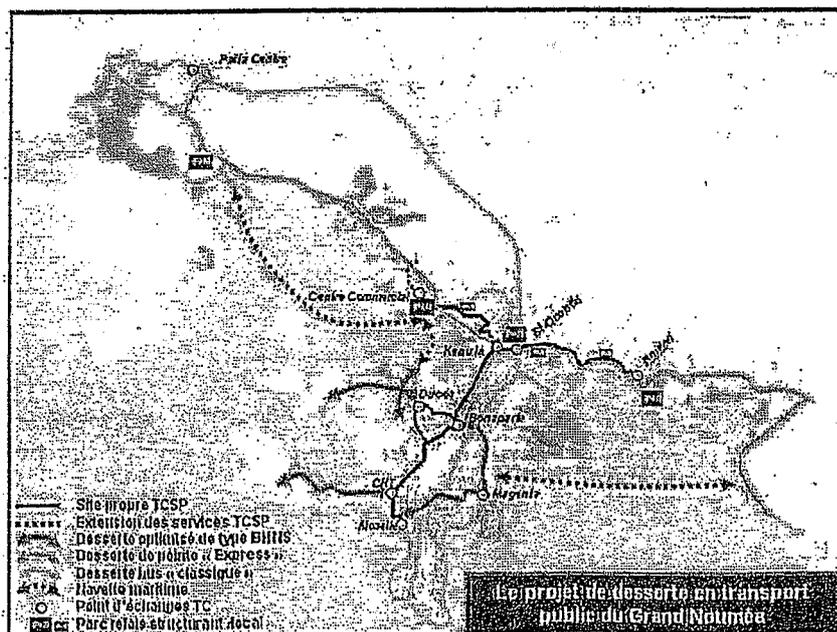
**Opération n° II-5-2 bis : Mise en place de navettes maritimes**

#### 1. Finalités et enjeux :

##### Etat des lieux :

Pour améliorer les déplacements sur l'agglomération, le SIGN a piloté de 2007 à 2009 la réalisation du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Nouméenne (PDAN), validé en 2010 par les élus du Grand Nouméa, de la Province Sud et par l'Etat. Cette étude a été financée dans le contrat d'agglomération 2006-2010.

Le PDAN a notamment préconisé de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place de navettes maritimes, un mode de transport qui pourrait utilement compléter le réseau de transports en commun terrestre et améliorer ainsi les conditions de déplacements dans l'agglomération dans une optique de développement durable. La mise en place des navettes maritimes se fera en étroite cohérence avec la mise en place du TCSP dans le cadre d'un schéma global de desserte du territoire.



Cette étude, lancée en 2010, s'est poursuivie sur l'année 2011. Elle est financée dans le cadre du contrat d'agglomération 2006-2010. Elle permettra d'estimer finement les coûts

d'investissement nécessaire, notamment en fonction du dimensionnement des infrastructures portuaires à réaliser.

#### Objectif de l'opération :

Dans le cadre de la fiche PDAN n° 3, réaliser les infrastructures portuaires nécessaires à la mise en place d'une expérimentation de navettes maritimes sur le Grand Nouméa, pour la tranche 2011-2015.

Population concernée : Agglomération.

### 2. Présentation technique :

En conclusion de l'étude d'opportunité et de faisabilité des navettes maritimes complétée par une étude de mutualisation des apports, la première phase de travaux concernera le tronçon Mont-Dore / Nouméa sur la période 2011-2015, comme préconisé par le PDAN. L'opération consistait à réaliser deux wharfs, avec aménagement des abords et des services associés (parkings notamment), l'un au Mont-Dore et l'autre à Nouméa. Les résultats de cette étude d'opportunité ont finalement permis aux autorités de décider d'expérimenter, dans un premier temps, ce mode de transport. Les études opérationnelles ont débutées en 2012 et continueront sur 2013. Les premiers travaux liés à l'aménagement de points d'accostages au Vallon Dore (Mont-Dore) et à Nouméa auraient dû impérativement débuter avant fin 2013 pour pouvoir envisager une expérimentation début 2014. Mais, faute de bateau apte à assurer le service demandé dans des coûts d'exploitation acceptables, l'expérimentation ne pourra débuter au mieux que mi-2014. Il est cependant souhaité engager les travaux d'aménagements au plus tôt, afin de ne pas retarder le planning global de l'opération.

### 3. Plan de financement :

Coût total de l'opération : 120 000 000 FCFP soit 1 005 600 €.

Montant contractualisé : 120 000 000 FCFP soit 1 005 600 €

	Coût total	Part Etat		Part Province		Part commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	1 005 600	372 072	37,00	251 400	25,00	382 128	38,00
FCFP	120 000 000	44 400 000		30 000 000		45 600 000	

### 4. Calendrier de réalisation :

Echéancier Physique :

Etudes de maîtrise d'œuvre et DCE	Première phase de travaux (tronçon Mont-Dore/Nouméa)	Mise en service du tronçon Mont-Dore/Nouméa
Début janvier 2013.	début 2014	mi-2014

Echéancier Financier :

	Crédits de paiement prévisionnels					
	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
En €				1 005 600	0	1 005 600
En FCFP				120 000 000	0	120 000 000

**5. Évaluation :***Indicateur (s) proposé (s) :*

→ Temps de trajet Plum - Nouméa en transport urbain

COMMUNE	OPERATION					FINANCEMENT						
	N° OP	INTITULE DE L'OPERATION	IF	N° ENJEU	LIBELLE ENJEU S&BNC	COUT GLOBAL	PART ETAT	%	PART COMMUNE	%	PART PROVINCE SUJ	%
SMTU	II-5-1 bis	Realisation d'un transport en commun en site propre (ICSP)	I		Des services et des infrastructures de transport répondant mieux aux besoins du pays	6 595 400	2 413 338	37,00%	2 483 852	38,00%	1 624 100	25,00%
	II-5-2 bis	Mise en place de navettes maritimes	I	2		1 005 000	372 000	37,00%	362 128	36,10%	251 400	25,00%
	II-5-3	Mise en place de l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) unique du Grand Nouméa	F			1 676 000	620 120	37,00%	636 880	38,00%	419 000	25,00%
	TOTAL DES OPERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS					9 276 400	3 410 660	37,00%	3 502 840	38,00%	2 304 500	25,00%

COMMUNE	OPERATION				FINANCEMENT							
	N° OP	INTITULE DE L'OPERATION	MF	N° ENJEU	LIBELLE ENJEU SADR	COUT GLOBAL	PART ETAT	%	PART COMMUNE	%	PART PROVINCE SUD	%
SMTU	II-5-1 bis	Réalisation d'un transport en commun en site propre (TCS-SP)	I			780 000 000	282 600 000	37,00%	296 400 000	38,00%	195 000 000	25,00%
	II-5-2 bis	Mise en place de navettes maritimes	I	2	Des services et des infrastructures de transport répondant mieux aux besoins du pays	120 000 000	45 000 000	37,00%	45 600 000	38,00%	30 000 000	25,00%
	II-5-3	Mise en place de l'Autovité Organisation des Transports (AOT) unique du Grand Nouméa	F			200 000 000	75 000 000	37,00%	76 000 000	38,00%	50 000 000	25,00%
	<b>TOTAL DES OPERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS</b>					1 100 000 000	402 600 000	37,00%	418 000 000	38,00%	275 000 000	25,00%